

Commune de Sainte-Ode
3 ème division - Gérumont

Section B - Parcelles cadastrées 430 H et 430 K

6b.PLAN MASSE

Localisation : Rue du Lavoir - Rue de la Grotte

Lieu-dit : "A la Croix de Gérumont"

Plan unique

Dimensions : 500/300

Dossier : 2020/064

Date : 21/06/2023

Modifié le : 05-09-24

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SAINTE-ODE

Rue des Trois Ponts, 46 6680 Sainte-Ode

DGO4
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE URBANISME

Place Didier, 45 à 6700 ARLON



Michel LECLERE Géomètre-Expert
Légalement assermenté en cette qualité
par devant le tribunal de première instance
séant à Neufchâteau.
Inscrit au tableau du conseil fédéral sous le n°040660
Le Géomètre ssé.,

Mande-Sainte-Marie 39 à 6640 VAUX-SUR-SURE
Tél : 061/612510 - GSM 0498/129642
Mail : geosphere@skynet.be



Mission du Géomètre expert

- Levé topographique Coordonnées Lambert 72 (planimétrique-altimétrique)
- Permis d'urbanisation (lotissement)
- Permis d'urbanisme (modification relief du sol - projet voirie - projet urbain)
- Cabature
- Plan de division (terrains - habitations)
- Implantations (nouvelle construction - infrastructures)
- Vérification des implantations de nouvelles constructions
- Plan de délimitation de la propriété foncière (procès-verbal de bornage)
- Expertises immobilières (bâtiments - terrains)
- Etats des lieux (locatifs - avant travaux)
- Calculs des quotités d'immeubles multi-résidentiels

Situation existante

- Construction existante
- Clôture
- Courbe de niveau 451,00
- Limite de propriété
- Crête de talus
- Pied de talus
- Haie existante
- Limite de la zone d'habitat à caractère rural

- 48 C Numéro de parcelle
- Arbre hautes tiges (frênes)
- Arbre fruitier

Equipements

- Voie et trottoir en revêtement hydrocarboné
- Bordure filet d'eau
- Axe de voirie
- Réseau d'égouttage existant
- Avaloir
- Chambre de visite (égout)
- Chambre de visite (distribution d'eau)
- Poteau électrique
- Bornes de délimitation

Situation projetée

- C.O. Zone de cour ouverte
- C.J. Zone de jardin
- Zone constructible
- Périmètre du permis d'urbanisation
- Recul possible (de 1,90 m à max 4,50 m)
- Limite de la zone constructible
- Front de bâtisse obligatoire
- Limite de division projeté
- Nouvel alignement
- Nouveau filet d'eau
- Nouveau tuyau eaux claires PVC dn 250
- Direction du faîte de toit
- Nouvelle haie à planter
- Nouvel avaloir ou puisard à grille
- Arbre hautes tiges à planter
- Arbre hautes tiges à conserver (frênes)
- Arbre hautes tiges à abattre (frênes)
- Arbre fruitier à conserver
- Arbre fruitier à abattre

PLAN MASSE

Echelle : 1/500

